

Finances publiques : une délocalisation suivie

En novembre 2013, la direction des Finances publiques a annoncé la création d'un nouveau service, au sud Loire. La CGT apporte sa pierre.

Le syndicat CGT Finances publiques se réjouit de la décentralisation annoncée des services fiscaux, sous la forme d'un centre des impôts des particuliers. Le nouveau site devrait être localisé à Rezé, mais aucun emplacement n'est encore arrêté. Le projet appelle des remarques de la CGT.

« C'est une bonne décision, pour laquelle nous plaitions depuis longtemps. Une décentralisation au sud permet de se rapprocher de l'usager, tout en limitant les déplacements des agents qui résident au sud de la Loire... » Un bémol : « Il n'est question, pour l'instant, que d'un service des impôts pour les particuliers, nous souhaiterions qu'on y ajoute un service des impôts aux entreprises... » L'occasion de revoir l'organisation des services fiscaux sur le territoire et de mettre

fin « aux incohérences du découpage actuel, entre Nantes, Pornic et Saint-Nazaire. »

Pour étayer sa démonstration, le syndicat s'est appuyé sur les données officielles de la direction régionale des finances publiques. « Nous nous situons dans une logique de bonne gestion. Aujourd'hui, les services sont concentrés à Cambronne, au centre de Nantes. D'autres sont éparpillés dans la ville, pour lesquels on acquitte des loyers coûteux (plus d'1 million d'euros par an pour 220 agents). La décentralisation au sud libérerait de la place pour les accueillir... » La CGT va faire valoir ses propositions à travers différents courriers, notamment aux élus.

Cher crédit compétitivité

La CGT a le Crédit d'impôt compétiti-

vité emploi (Cice) dans le collimateur. Un crédit attribué sans distinction à « toutes les entreprises ». Basé sur la masse des salaires bruts versés en 2013, dans la limite de 2,5 fois le Smic, il donne droit à un remboursement équivalent à 4 % des sommes versées en salaires et charges. « Un vrai cadeau sans contrepartie, commente le syndicat. La facture pour l'État est, cette année, de 13 milliards d'euros, 20 milliards en 2015. Dans le département, au 10 juin, on a enregistré 3 800 demandes de restitutions en Loire-Atlantique, 90 % des demandes ont été traitées... » Coût pour les finances publiques : 17 millions d'euros et, estime la CGT, « sans effets positifs sur la création d'emplois ».

Jocelyne RAT.